

CONDUITE A TENIR FACE A LA GALE

Étapes	Ajustements
1. Signaler dès l'apparition du premier cas	Auprès de la médecine scolaire et/ou de la PMI (enfants de moins de six ans) et/ou de la Drass.
2. Constituer une cellule d'appui	Le référent pourra être le(la) directeur(-rice) de l'établissement ou le médecin scolaire ou de PMI. Devront être associés : infirmière scolaire, personnels de services (cantine, ménage), médecin généraliste, représentants de parents d'élève.
3. Effectuer un bilan rapide de l'épidémie	Il doit permettre notamment de vérifier la réalité d'une épidémie, de limiter la prise en charge à une classe ou un secteur, d'identifier les cas contacts extérieurs (familles). Les cas pourront être identifiés dans un premier temps par un médecin (généraliste/scolaire/PMI) et/ou par les parents qui auront été invités à le faire.
4. Instaurer des mesures d'hygiène générales	Éviction scolaire ou arrêt maladie pour le personnel. Insister sur l'hygiène des mains. Linge à usage unique en particulier pour les crèches et lavage quotidien du linge (serviettes de tables, de toilettes, drap, tabliers...). Protection des tables à langer. Attention aux échanges de doudous, de vêtements, de lieux de couchage... Une visite des locaux doit permettre de pointer les situations à risque de transmission.
5. Réaliser une information large	Un petit mot dans le cahier de liaison permet d'informer les parents de l'existence de l'épidémie. Celui-ci ne doit pas être trop alarmiste mais doit inciter les parents à identifier les symptômes d'une gale chez leurs enfants et à le signaler à la direction de l'école ou à la médecine scolaire. Une réunion de parents d'élèves pourra être envisagée. En cas d'épidémie avérée les médecins généralistes devront être informés (conduite à tenir générale).
6. Mettre en oeuvre la stratégie thérapeutique	Un traitement large de l'ensemble de la collectivité devra être justifié par la mise en évidence réelle de risque de transmission interhumaine et s'appuyer sur le bilan de l'épidémie. Le traitement pourra être limité le cas échéant à une classe, voire ne concerner que les cas avérés et leur famille. Pour les enfants de moins de 15 kg, un traitement par voie locale, type Ascabiol® devra être envisagé. Celui-ci n'étant pas remboursé, des difficultés peuvent survenir pour les familles à faibles revenus (voir rectorat, mairie, Conseil général, association parents d'élèves).
7. Mettre en place les mesures environnementales	Au sein de la collectivité, veiller à identifier tout le linge susceptible d'être potentiellement contaminé pour qu'il soit lavé à 60 °C. Diffuser des informations claires aux familles des cas en ce qui concerne la prise en charge du linge personnel et les autres mesures environnementales. Le traitement de l'environnement par un acaricide doit être décidé par la cellule d'appui. Celui-ci ne devrait être envisagé qu'en cas de gale profuse et être réalisé en l'absence des enfants de l'établissement. La fermeture des établissements pendant les vacances scolaires suffit, après un nettoyage classique des locaux (surfaces lisses), à faire disparaître les sarcoptes dans l'environnement.

Tableau : Principaux ajustements (Institut de veille sanitaire – Épidémie de gale communautaire - Guide d'investigation et d'aide à la gestion / p. 32)

DIRECTEUR : QUE DEVEZ-VOUS FAIRE A MINIMA ??



La gale n'est pas une maladie à déclaration obligatoire pour les médecins
(contrairement à la tuberculose ou à une Toxi-Infection-Alimentaire-Collective par exemple)

- 1- Prévenez le MEDECIN SCOLAIRE qui décidera ou non de l'éviction.
- 2- En cas d'éviction, signalez aux parents qu'un certificat sera nécessaire pour admettre le retour du malade dans l'établissement. Ce certificat devra attester du traitement et de la guérison du malade.
- 3- Informez les parents et le personnel travaillant avec l'enfant que la gale se transmet aisément.
- 4- Suivre les autres enfants et prévenir le médecin scolaire de tout cas suspect (sillon, démangeaisons...)

Exemple de message d'information destiné aux parents d'élèves

Un (des) cas de gale nous a (ont) été signalé(s) dans l'école de votre enfant. L(les)'enfant(s) a(ont) été traité(s) et bénéficie d'une prise en charge adaptée.

La gale est une maladie fréquente et bénigne qui peut concerner tout le monde. Elle se traduit par une envie intense de se gratter plus particulièrement le soir et peut être particulièrement inconfortable.

Pour être guéries, les personnes atteintes doivent absolument être traitées. C'est une maladie contagieuse qui se transmet par des contacts "peau à peau" prolongés. **Le mobilier scolaire, les cahiers ou stylos ne peuvent pas transmettre la maladie.**

En cas d'éviction, ...

Afin d'éviter tous risques d'épidémie, nous vous demandons de bien vouloir consulter votre médecin traitant face à une suspicion de gale chez votre enfant et d'en informer le directeur de l'école si le diagnostic est confirmé.

